Conseil des universités

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION SUR LES PLANS QUINQUENNAUX D'INVESTISSEMENTS POUR LES PÉRIODES 1982-1987 ET 1983-1988

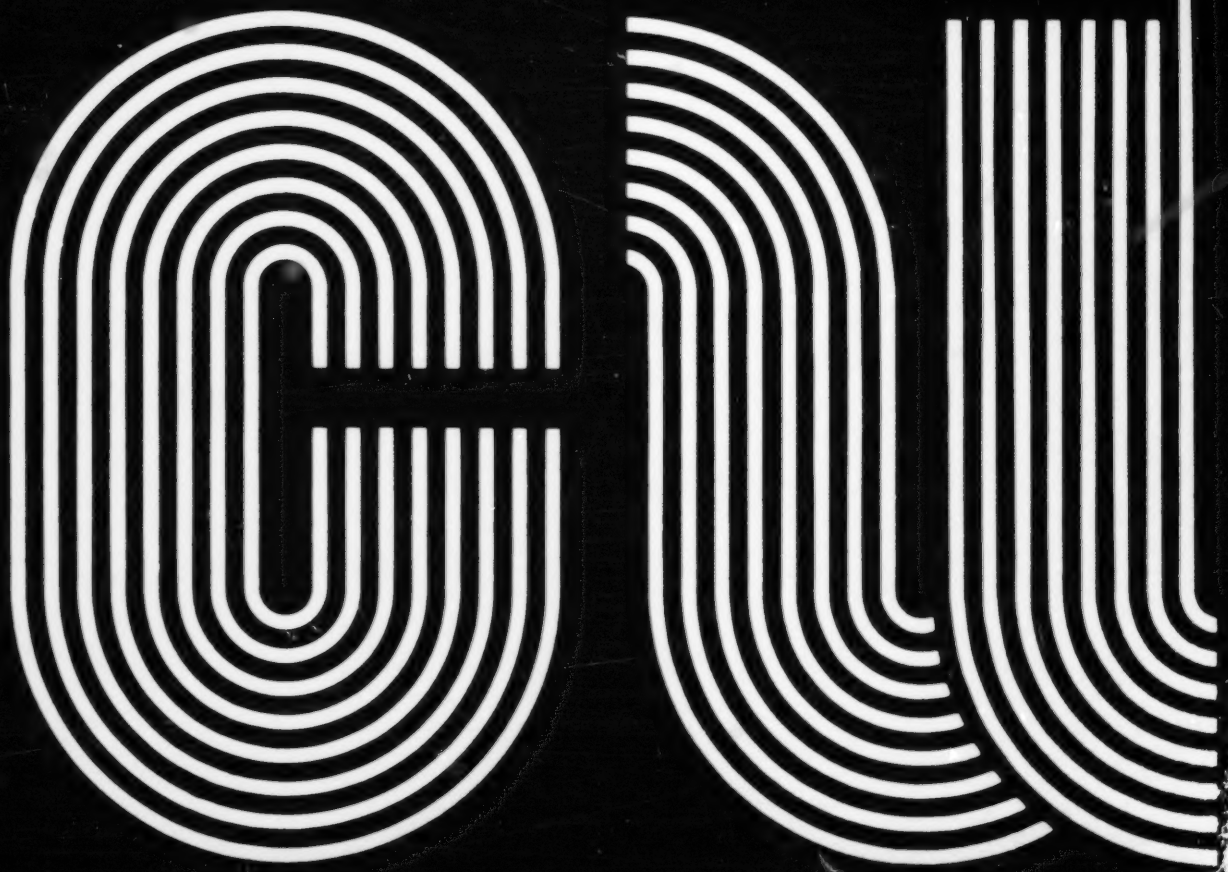

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION SUR LES PLANS QUINQUENNAUX D'INVESTISSEMENTS POUR LES PÉRIODES 1982-1987 ET 1983-1988

Avis no 83.9
Dépôt légal - 4e trimestre
ISSN - 0709-3985
Sainte-Foy, le 17 novembre 1983

Table des matières

		Page
1.	Introduction	1
2.	Situation actuelle des investissements immobiliers	1
	2.1 Cadre de référence	2
	2.2 Normes d'espaces	2
	2.3 État de la situation pour l'ensemble du Québec	3
3.	Prévisions de clientèles pour fins d'investissements	5
	3.1 La méthode utilisée	5
	3.2 Les résultats	6
	3.3 Position du Conseil des universités	9
	3.4 Recommandation 1	14
4.	Impact des prévisions de clientèles	15
	4.1 La proposition du Ministère	15
	4.2 La proposition du Conseil des universités	16
	4.3 La dimension économique des investissements	22
	4.3.1 Les locations et leurs impacts sur les dépenses de fonctionnement	23
	4.3.2 La formule d'achat-location	24
	4.3.3 Le financement externe des projets de construction	24
	4.4 Recommandation 2	25
	4.5 Recommandation 3	26

5. Les enveloppes annuelles 27

5.1 Enveloppe annuelle pour la rénovation ou le réaménagement 27

5.2 Enveloppe annuelle pour le remplacement des biens mobiliers 29

5.3 Enveloppe annuelle pour l'acquisition d'équipements mobiliers 29

5.4 Recommandation 4 33

6. Besoins spécifiques d'investissements reliés au virage technologique 35

7. Quelques inquiétudes 36

1. Introduction

Le 25 juin 1982, le ministère de l'Éducation a transmis au Conseil des universités une demande d'avis sur les plans quinquennaux d'investissements universitaires pour les périodes 1982-87 et 1983-88. En septembre 1982, le Ministère a soumis au Conseil une nouvelle version des plans d'investissements pour tenir compte d'une nouvelle prévision de clientèles à long terme basée sur les observations de 1980-81 des taux de fréquentation et d'attraction de chaque université. En octobre 1982, suite à l'adoption par le Conseil du Trésor de nouveaux paramètres sur les investissements, le Ministère a dû retirer ses deux projets de plans d'investissements. Le 5 juillet 1983 le ministre de l'Éducation sollicitait l'avis du Conseil sur la version définitive des plans quinquennaux d'investissements 1982-87 et 1983-88.

Dans son dernier avis concernant les investissements universitaires (avis no 80.13) le Conseil des universités a fait des recommandations touchant la plupart des aspects techniques du cadre de référence et des plans quinquennaux universitaires, lesquelles sont d'ailleurs encore pertinentes compte tenu que le Ministère n'a pratiquement pas changé son approche du financement des investissements. C'est pourquoi le présent avis s'en tiendra surtout à dégager des constatations qui sont plutôt d'ordre général. Ainsi il traitera dans un premier temps de la situation actuelle des investissements, des prévisions de clientèles et de leur impact sur la planification des investissements universitaires, puis dans un second temps des enveloppes annuelles et principalement de celle reliée au financement des variations de clientèles au chapitre des investissements.

2. Situation actuelle des investissements immobiliers

Avant d'examiner l'état actuel du stock de biens immobiliers dans les universités, il convient de rappeler brièvement le cadre normatif qui supporte

les plans quinquennaux d'investissements universitaires et certaines recommandations que le Conseil des universités a déjà formulées à cet égard, notamment sur les normes d'espaces.

2.1 Cadre de référence

Le cadre de référence pour les investissements universitaires porte essentiellement sur les espaces physiques, ou biens immobiliers, qui sont mis à la disposition des établissements pour remplir leurs missions fondamentales d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. C'est le cadre de référence qui sert à établir l'enveloppe pour l'augmentation du stock de biens immobiliers, laquelle a pour but de combler les besoins permanents d'espaces, c'est-à-dire à long terme, par des acquisitions, des agrandissements ou des constructions. Par ailleurs lorsque les besoins d'espaces se manifestent sur une base non-permanente, soit à court ou à moyen terme, le Ministère autorise la location d'espaces additionnels. C'est ce qui explique en partie les locations qu'on retrouve actuellement dans le réseau universitaire québécois.

2.2 Normes d'espaces

Dans son avis 80.13 le Conseil des universités avait signalé deux problèmes, concernant les normes d'espaces, qui n'ont pas encore été corrigées par le ministère de l'Éducation. D'une part, en ce qui concerne les normes d'espaces des salles de cours, le Conseil avait dénoncé l'application de deux échelles différentes dépendant de la taille des établissements. Le Conseil avait alors recommandé l'utilisation d'une échelle unique pour éviter qu'il y ait un point de chute lorsqu'une institution franchissait un certain seuil de clientèles. C'était le cas de l'UQAM en 1979-80 qui, pour une augmentation de 19% de ses étudiants se voyait attribuer seulement 4% de plus en espaces normalisés pour les salles de cours.

D'autre part le Conseil avait également d'autres réserves en ce qui concerne le critère des 5 périodes journalières de 9 heures consécutives les plus achalandées dans une semaine, lequel sert à établir le volume admissible de clientèles pour fins d'investissements. Le Conseil estime que cette norme pénalise indûment les établissements qui doivent, pour s'adapter à leurs clientèles à temps partiel et à temps complet, offrir leur enseignement en deux périodes non-consécutives de la journée, soit le matin et le soir. C'est pourquoi il recommandait d'utiliser plutôt deux blocs, consécutifs ou non, de 4 heures consécutives les plus achalandées de la journée. La norme actuelle semble pénaliser particulièrement l'Université du Québec, et en particulier l'UQAM, l'Université Concordia et l'École des H.E.C. où respectivement 67%, 66%, 71% et 68% des étudiants équivalents à temps complet sont pris en compte dans le calcul des espaces normalisés de 1981-82 et de 1982-83, comparativement à 76% pour l'ensemble du réseau.

2.3 État de la situation pour l'ensemble du Québec

Le tableau 1 montre qu'en 1982-83 pour l'ensemble des universités québécoises, les espaces normalisés par EETC excèdent de 1 mètre carré par EETC les espaces en propriété, ce qui représente un déficit de 11%. Ce déficit est comblé par des locations d'espaces de 1,2 mètre carré par EETC qui représentent 13% des espaces normalisés. Cette situation d'ensemble ne reflète cependant pas la réalité de chacune des institutions du réseau.

Pour l'Université Concordia par exemple qui dispose actuellement de 4,9 mètres carrés en propriété et de 1,5 en location alors que les normes lui en accordent 7,9, le manque d'espaces est évident. Il en est de même pour l'École Polytechnique, l'UQAM et l'École des H.E.C., surtout si l'on utilise comme point de comparaison l'écart entre les espaces en propriété et les espaces normalisés. L'UQAH et l'ETS présentent aussi des déficits notables qui devraient être bientôt résorbés par l'achat d'immeubles existants. En outre il convient de men-

Tableau 1 - Répartition des espaces en propriété, en location et normalisés en mètre carré par EETC, 1982-83

Universités	Espaces 1982-83 en m² par EETC			Écarts en m² par EETC	
	A En propriété*	B En location	C Normalisés	A - C	(A + B) - C
Bishop	14,7		7,8	6,9	6,9
Concordia	4,9	1,5	7,9	- 3,0	- 1,5
HEC	3,5	0,6	4,5	- 1,0	- 0,4
Laval	10,2		10,0	0,2	0,2
McGill	12,0		11,0	1,0	1,0
Montréal	9,2	1,4	9,7	- 0,5	0,9
Polytechnique	11,2		15,4	- 4,2	- 4,2
UQAM	4,1**	2,1	6,7	- 2,6	- 0,5
UQTR	7,9	0,6	7,1	0,8	1,4
UQAC	8,3	3,3	9,0	- 0,7	2,6
UQAR	6,2	0,8	6,8	- 0,6	0,2
UQAH	4,2	1,4	6,0	- 1,8	- 0,4
UQAT		4,6	4,7		- 0,1
INRS	--	--	--		
IAF	--	--	--		
ENAP		28,7	20,1		8,6
ETS		7,7	10,0		- 2,3
TELUQ		2,4	2,3		0,1
UQSS		--	--		
Sous-total UQ	5,0	2,5	7,5	- 2,5	--
Sherbrooke	11,2	2,2	10,6	0,6	2,8
Total	8,2	1,2	9,2	- 1,0	0,2

* Incluant les ajouts d'espaces approuvés dans les plans précédents.

** Ces espaces excluent le Pavillon Athanase David (11 168 m²) que le Ministère considère comme inutilisable dans son état actuel.

Source: Tableau A-3 en annexe

tionner que, de toutes les universités du réseau québécois, l'UQAM est la moins favorisée par les actuelles normes d'espaces ainsi qu'on le signalait plus haut.

3. Prévisions de clientèles pour fins d'investissements

Dans ses avis antérieurs relatifs aux investissements, le Conseil des universités a recommandé que les prévisions de clientèles soient effectuées «en fonction des perspectives démographiques régionales et des taux d'attraction des divers établissements à l'égard de ces bassins régionaux de recrutement», qu'elles soient fondées «sur les taux de fréquentation observés au cours de l'année la plus récente» et qu'elles correspondent «au point milieu entre le maximum et le minimum de la courbe prévisible des clientèles».

Pour l'essentiel, les prévisions de clientèles qui supportent les projets de plans d'investissements soumis à l'avis du Conseil, tiennent compte de ces recommandations.

3.1 La méthode utilisée

Pour l'essentiel, le modèle de prévision de clientèles consiste à multiplier le taux de fréquentation régional des résidents québécois, par âge et par groupe linguistique, par la valeur prévue de la population par âge, par région et par groupe linguistique jusqu'en 2001. Les étudiants de chaque région ainsi obtenus sont ensuite répartis entre les établissements universitaires d'après les observations de l'année de base. Par ailleurs, les taux de fréquentation chez les francophones ont été ajustés pour tenir compte de l'effet de la double promotion engendrée par la disparition de la septième année du primaire entre 1968 et 1975. En ce qui concerne les étudiants non québécois, la prévision est établie proportionnellement

aux résidents québécois, sauf pour les étudiants étrangers qui sont soumis au régime particulier des droits de scolarité; l'hypothèse est faite que ces clientèles diminueront de 50% par suite de l'augmentation de leurs frais de scolarité.

3.2 Les résultats

Le tableau 2 nous montre les résultats des prévisions de clientèles qui ont servi à établir les besoins d'investissements à long terme dans les plans quinquennaux 1982-87 et 1983-88. Ces prévisions sont faites pour chaque établissement universitaire jusqu'en 2001-2002 et elles reposent sur l'hypothèse que les taux de fréquentation observés en 1982-83 resteront fixes pour toute la période. Elles excluent donc de cette façon, les retombées au niveau universitaire de l'augmentation des taux de fréquentation observés récemment au niveau collégial, dont l'effet pour une bonne part pourrait être considéré comme permanent en dépit de la conjoncture économique actuelle.

Les clientèles retenues pour déterminer les besoins d'investissements à long terme sont estimées en faisant la moyenne des prévisions minimales et maximales de chaque établissement, soit en général celles de 1982 et 1996. Pour l'ensemble des universités, ces estimations révèlent une baisse significative de clientèles par rapport à l'année 1982-83, les clientèles moyennes de l'ensemble des universités diminuant globalement de 10,5%. Pour certains établissements la baisse de clientèle serait même très significative, notamment pour Laval, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski et McGill avec respectivement des taux de variations de - 14,6%, - 11,9%, - 15,1%, - 14% et - 11,9%.

Ces prévisions assez pessimistes le sont encore plus, si l'on examine les prévisions de fréquentation par des étudiants à temps complet. C'est ce que révèle le tableau 3 qui retrace l'évolution des étudiants à temps complet selon le scénario retenu par le ministère de l'Éduca-

Tableau 2 - Scénario d'évolution des clientèles étudiantes de 1983 à 2001, proposé par le ministère de l'Éducation

Universités	1982 A	1983	1984	1985	1986	1991	1996	2001	Prévision moyenne (1) B	Δ en % (B-A) ÷ 1
Laval	23398	22427	21604	20953	20365	17866	16565	16722	19982	- 14,6
U.de M.	22283	21765	21375	21083	20768	19162	18319	18590	20301	- 8,9
H.E.C.	3802	3740	3711	3695	3670	3499	3358	3352	3577	- 5,9
Poly.	3442	3347	3269	3204	3136	2822	2691	2772	3067	- 10,9
Sherbrooke	8323	8026	7793	7617	7446	6696	6344	6459	7334	- 11,9
UQAM	17376	17001	16710	16488	16247	15006	14340	14555	15858	- 8,7
UQTR	5711	5428	5222	5065	4931	4332	4028	3989	4850	- 15,1
UQAC	4007	3882	3785	3720	3658	3406	3304	3327	3656	- 8,8
UQAR	2560	2482	2422	2372	2326	2107	1930	1844	2202	- 14,0
UQAH	1955	1929	1920	1921	1923	1917	1900	1910	1928	- 1,4
UQAT	1050	1033	1023	1021	1015	970	912	873	961	- 8,5
ENAP	267	268	270	274	277	289	287	274	281	+ 5,2
ETS	669	646	628	616	603	549	522	529	596	- 10,9
TELUQ	2100	2135	2176	2222	2263	2430	2427	2306	2368	+ 12,8
INRS-IAF	90	89	89	89	90	91	90	86	88	- 2,2
McGill	19843	19097	18629	18253	17876	15700	15138	15715	17491	- 11,9
Concordia	16551	16133	15873	15593	15307	13618	13123	13508	14838	- 10,3
Bishop	1139	1114	1097	1080	1062	953	923	948	1032	- 9,4
Total	134566	130541	127598	125265	122963	111411	106202	107757	120410	- 10,5
Total anglophone	37533	36344	35600	34925	34245	30271	29186	30172	33361	- 11,1
% du total	27,9	27,8	27,9	27,9	27,9	27,2	27,5	28,0	27,7	
Total francophone	97033	94197	91998	90340	88718	81140	77016	77585	87049	- 10,3
% du total	72,1	72,2	72,1	72,1	72,1	72,8	72,5	72,0	72,3	

Source: "Deux scénarios d'évolution des populations étudiantes..." MEQ, DGERU, juillet 1983, tableau 20.

(1) Il s'agit d'une moyenne entre les prévisions minimales et maximales.

Tableau 3 - Évolution des étudiants à temps complet selon les prévisions de clientèles du ministère de l'Éducation

	1982		Prévision Moyenne		Δ en %
Laval	19 160		15 926		- 16.9
U de M	14 802		12 879		- 13.0
H E C	1 698		1 482		- 12.7
Poly	2 863		2 503		- 12.6
Sherbrooke	7 082		6 061		- 14.4
U Q A M	11 670		10 160		- 12.9
U Q T R	4 062		3 316		- 18.4
U Q A C	2 410		2 008		- 16.7
U Q A R	1 580		1 279		- 19.1
U Q A H	912		824		- 9.6
C E U A T	392		335		- 14.5
E N A P	130		130		0
E T S	460		388		- 15.7
T E L U Q	7		7		0
I N R S - I A F	84		84		0
SOUS-TOTAL U Q	21 707		18 531		- 14.6
McGill	14 803		12 846		- 13.2
Concordia	10 264		8 956		- 12.7
Bishop	824		720		- 12.6
TOTAL	93 205	100%	79 904	100%	- 14.3
TOTAL anglophone	25 891	27,8%	22 522	28,2%	- 13.0
TOTAL francophone	67 314	72,2%	37 382	71,8%	- 14.8

Source: "Deux scénarios... etc." Tableau 16.

tion. Selon ces prévisions, les étudiants à temps complet devraient diminuer de 14,3% dans l'ensemble du réseau universitaire; cette baisse atteindrait 19,1% à Rimouski, 18,4% à Trois-Rivières et 16,9% à Laval. Cette chute des étudiants à temps complet serait telle que pour l'ensemble des établissements francophones elle s'établirait aux environs de - 15% alors qu'elle s'élèverait à - 13% dans les universités anglophones. Ainsi la part relative des clientèles régulières des universités anglophones passerait de 27,8% en 1982-83 à 28,2% en 2001, ce qui représenterait une perte de 0,4 point de pourcentage pour les clientèles des universités francophones. Même si elles peuvent s'expliquer partiellement par la disparition de la double promotion, ces données sont tout à fait étonnantes et amènent le Conseil à questionner fortement la validité des hypothèses qui supportent les prévisions de clientèles à long terme, surtout si l'on considère les changements récents observés tant au CEGEP qu'à l'université.

3.3 Position du Conseil des universités

En ce qui concerne les prévisions de clientèles pour fins d'investissements, le Conseil est d'avis qu'elles doivent être prudentes afin de minimiser les risques de surabondance qu'elles pourraient entraîner au niveau des équipements universitaires. Cependant il tient à rappeler le risque que peut représenter un excès de prudence en cette matière, soit de mener à une situation de sous-équipement chronique de notre réseau universitaire. Une telle situation serait encore plus mauvaise sur le plan social et économique que la situation de sur-équipement que manifestement le Ministère cherche à éviter.

Or c'est l'opinion du Conseil que le scénario d'évolution des clientèles retenu par le Ministère est erroné et cela tient pour l'essentiel au choix de l'année de référence (1982-1983) et à l'hypothèse que les taux de fréquentation observés durant cette année ne change-

ront pas au cours de la période de prévision. Ce faisant, le Ministère ignore les accroissements récents importants des clientèles du niveau collégial, de 3 000 à 6 000 étudiants de plus par année au cours des trois dernières années. Ces accroissements ne manqueront pas de se répercuter au niveau universitaire et, de fait, des relevés préliminaires pour l'année en cours laissent entrevoir une augmentation des clientèles universitaires d'environ 5% alors que le Ministère prévoyait une diminution de 3%.

Certains s'imaginent que ces augmentations représentent un phénomène passager qui se résorbera très vite dans une conjoncture économique plus favorable à l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Le Conseil n'est pas de cet avis. Plusieurs facteurs sont à l'origine des augmentations présentes. Il y a par exemple le fait que les actuels étudiants réguliers sont de plus en plus issus de la génération de la révolution tranquille, c'est à dire de cette génération qui a vu s'ouvrir plus largement les portes de l'université. Or c'est un fait acquis que les étudiants dont les parents ont déjà eu accès à l'université, fréquentent eux-mêmes l'université en beaucoup plus grande proportion que ceux issus d'autres milieux. Il y a donc là un premier facteur susceptible de contribuer à l'accroissement du taux de fréquentation universitaire et cela indépendamment de la conjoncture économique.

Il y a aussi le fait que certains groupes de la société québécoise sont encore loin d'avoir atteint un taux de fréquentation universitaire égal à la moyenne. Les francophones par exemple sont encore loin d'avoir atteint un niveau de fréquentation égal à celui des anglophones québécois. Il en est de même des femmes dont le taux de fréquentation universitaire reste encore inférieur à celui des hommes, même s'il est en progression constante.

Il faut aussi noter que la société québécoise subit actuellement une transformation profonde. De nombreux emplois disparus au cours des dernières années ne seront jamais retrouvés. Et les emplois nouveaux seront pour une bonne part réservés à des personnes très scolarisées. Tout cela est d'ailleurs bien étayé dans les documents concernant le virage technologique et dans l'action des entreprises et des gou-

vernements. Cela ne manquera pas de créer une demande importante d'admission aux études collégiales et universitaires. Le Conseil s'étonne de constater que les prévisions de clientèles ne tiennent aucunement compte de cette question et ignorent tout des projets gouvernementaux en cette matière. Car proposer un taux constant de fréquentation universitaire, n'est-ce pas condamner à l'échec les efforts gouvernementaux pour amener la société québécoise à prendre le virage technologique?

Tout ceci amène le Conseil des universités à privilégier un scénario d'évolution à long terme des clientèles universitaires qui, tout en conservant une prudence certaine, intègre les tendances les plus récentes de la fréquentation étudiante. Le Conseil a choisi comme point de départ un scénario élaboré par le ministère de l'Éducation et abandonné par la suite pour des raisons peu explicites. Dans ce scénario, le Ministère considérait qu'une partie (70%) de l'augmentation de la fréquentation étudiante au niveau collégial observée en 1981-82 présentait un caractère durable, indépendant de la conjoncture actuelle et devrait donc se répercuter au niveau universitaire, compte tenu bien entendu des taux de passage et des délais requis.

En utilisant pour l'essentiel les mêmes méthodes de calcul, le Conseil a choisi de répercuter entièrement - et non pas seulement à 70% - la hausse de clientèles observée en 1981-82 au niveau collégial. La raison en est que dans les années subséquentes des hausses encore plus importantes ont été observées dans le réseau des CEGEP, hausses que le Conseil n'a pu prendre en compte dans ses prévisions, faute de données précises. De cette façon, le Conseil a pu estimer de manière conservatrice l'évolution de la fréquentation des universités par des résidents québécois. Pour les étudiants étrangers, le Conseil a retenu les chiffres proposés par le ministère de l'Éducation dans la demande d'avis.

Les tableaux 4 et 5 présentent les prévisions de clientèles à long terme qui découlent du scénario du Conseil des universités. Pour l'ensemble des établissements, la baisse de clientèles étudiantes atteindrait - 3,6% comparativement à - 10,8% dans la proposition du Ministère. Cette baisse se manifestera dans la plupart des établissements avec beaucoup moins d'ampleur que celle prévue par le Ministère.

Tableau 4 - Scénario d'évolution des clientèles étudiantes de 1983 à 2001, proposé par le Conseil des universités

Universités	1982 A	1983	1984	1985	1986	1991	1996	2001	Prévision moyenne (1) B	Δ en % (B÷A) - 1
Laval	23398	24036	24768	25254	25001	21666	20135	20638	22695	- 3,0
U. de M.	22283	22695	23116	23386	23239	21281	20379	20860	21883	- 1,8
H.E.C.	3802	3881	3951	3999	3994	3775	3625	3648	3812	+ 0,2
Poly.	3442	3498	3570	3615	3583	3208	3067	3186	3341	- 2,9
Sherbrooke	8323	8397	8543	8638	8647	7623	7234	7438	7936	- 4,6
UQAM	17376	17731	18081	18315	18214	16697	15983	16364	17149	- 1,3
UQTR	5711	5848	5986	6062	5991	5183	4838	4865	5450	- 4,6
UQAC	4007	4109	4196	4233	4181	3829	3727	3798	3980	- 0,7
UQAR	2560	2593	2632	2646	2616	2338	2143	2073	2395	- 6,4
UQAH	1955	2018	2074	2114	2127	2097	2081	2111	2098	+ 7,3
UQAT	1050	1037	1040	1041	1036	990	932	896	991	- 5,6
ENAP	267	272	277	283	287	298	296	283	283	+ 6,0
ETS	669	677	688	695	687	619	591	603	643	- 3,9
TELUQ	2100	2164	2212	2259	2300	2459	2454	2336	2280	+ 8,6
INRS+IAF	90	90	92	93	94	95	94	90	93	+ 3,3
McGill	19843	19631	19666	19660	19416	17014	16434	17141	18139	- 8,6
Concordia	16551	16643	16794	16806	16624	14735	14227	14722	15517	- 6,2
Bishop	1139	1140	1146	1144	1133	1013	983	1014	1065	- 6,5
Total	134966	136865	138832	140244	139073	124920	119223	122066	129750	- 3,6
Total anglophone	37533	37417	37606	37610	37173	32762	31644	32877	34721	- 7,5
% du total	27,9	27,4	27,1	26,8	26,7	26,2	26,5	26,9	26,8	
Total francophone	97033	99048	101226	102633	101900	92158	87579	89189	95029	- 2,1
% du total	72,1	72,6	72,9	73,2	73,3	73,8	73,5	73,1	73,2	

Source: Tableaux A-1 et A-2 en annexe.

(1) Il s'agit d'une moyenne entre les prévisions minimales et maximales.

Tableau 5 - Évolution des étudiants à temps complet selon les prévisions de clientèles du Conseil des universités.

	1982		Prévision Moyenne		Δ en %
Laval	19 160		18 381		- 4,1
U de M	14 802		14 035		- 5,2
H E C	1 698		1 606		- 5,4
Poly	2 863		2 745		- 4,1
Sherbrooke	7 082		6 580		- 7,0
U Q A M	11 670		11 096		- 4,9
U Q T R	4 062		3 770		- 7,1
U Q A C	2 410		2 219		- 7,9
U Q A R	1 580		1 373		- 13,1
U Q A H	912		921		+ 1,0
C E U A T	392		329		- 16,1
E N A P	130		137		+ 5,4
E T S	460		421		- 8,5
T E L U Q	7		8		+ 14,3
I N R S - I A F	84		89		+ 6,0
SOUS-TOTAL U Q	21 707		20 363		- 6,2
McGill	14 803		13 286		- 10,2
Concordia	10 264		9 422		- 8,2
Bishop	824		738		- 10,4
TOTAL	93 205	100%	87 156	100%	- 6,5
TOTAL anglophone	25 891	27,8%	23 446	26,9%	- 9,4
TOTAL francophone	67 314	72,2%	63 710	73,1%	- 5,4

Elle sera moins importante pour les étudiants à temps complet des universités francophones que celle prévue dans les universités anglophones, puisque les premières verraient leur clientèle régulière diminuer de - 5,4% comparativement à - 9,4% pour les dernières.

Le Conseil insiste sur le fait que ses prévisions de clientèles sont plus réalistes, tout en ne s'éloignant pas d'une prudence certaine. Ainsi elles continuent d'être basées sur un taux de fréquentation constant pour les prochaines années, ce qui, on l'a vu, n'est pas de nature à surestimer les clientèles. Ce que le Conseil a fait, c'est d'utiliser pour fins de prévisions le taux de fréquentation observé dans le réseau universitaire en 1982-83, corrigé pour tenir compte de la hausse observée en 1981-82 dans le réseau collégial. Le Conseil n'a pas tenu compte de la hausse pourtant très substantielle observée en 1982-83 dans le réseau collégial ne disposant pas des données précises nécessaires. Aussi le Conseil croit-il que la correction qu'il propose et les prévisions qui en découlent sont encore très prudentes. On peut d'ailleurs s'en convaincre en comparant les clientèles prévues pour l'automne 1983 avec les données préliminaires recueillies. Les prévisions du Conseil laissent entrevoir une augmentation modeste de 1,4% des clientèles universitaires par rapport à l'année de référence 1982, soit en chiffre absolu une augmentation d'à peu près 1 900 étudiants. Or les informations dont on dispose actuellement permettent de situer à environ 5%, soit quelques 6 700 étudiants, l'augmentation réelle par rapport à 1982. Les prévisions du Conseil sont donc loin de surestimer les clientèles de 1983-84. Et si l'on avait pu inclure les données réelles de cette année, il y a tout lieu de croire que les prévisions de fréquentation pour les années futures seraient encore plus élevées.

3.4 Recommandation 1

CONSIDÉRANT que les prévisions de clientèles retenues par le ministère de l'Éducation dans ses projets de plans quinquennaux d'investissements pour les périodes 1982-87 et 1983-88 sont erronées;

CONSIDÉRANT le risque de mener à une situation de sous-équipement chronique du réseau universitaire québécois, que représentent de telles prévisions de clientèles;

CONSIDÉRANT que ces prévisions de clientèles ne tiennent pas compte des augmentations récentes de la fréquentation au niveau collégial;

CONSIDÉRANT qu'une bonne part de ce nouveau phénomène doit être considéré comme un changement structurel qui aura des répercussions à long terme au niveau de la fréquentation universitaire,

le Conseil des universités recommande:

(que les prévisions de clientèles pour fins
(d'investissements soient fondées sur un
(taux de fréquentation universitaire corrigé
(pour tenir compte des hausses récentes de la
(fréquentation au niveau collégial, selon le
(scénario proposé ci-dessus par le Conseil.

4. Impact des prévisions de clientèles

Les prévisions de clientèles servent à déterminer les espaces dont auront besoin les divers établissements du réseau universitaire. Ces espaces sont obtenus en faisant le produit des espaces normalisés actuels par le taux de variation à long terme des clientèles étudiantes. Les résultats obtenus, lorsque comparés aux espaces actuellement en propriété permettent d'évaluer les ajouts nécessaires.

4.1 La proposition du Ministère

Dans les plans quinquennaux proposés par le ministère de l'Éducation les besoins d'espaces à long terme sont évalués d'une façon très conservatrice, ce qui réduit considérablement la nécessité d'ajouts d'espaces en propriété. De cette façon, les universités n'auront d'autre choix que de recourir à des locations d'espaces pour combler leurs besoins. Pour cela elles devront augmenter leur budget de locations pourtant déjà très considérable. En effet, en 1982-83, l'ensemble des universités québécoises devait louer au-delà de 165 000 mètres

carrés d'espaces à des coûts supérieurs à 20 M de $ par année. Ces locations se concentrent dans la région de Montréal, là où les besoins d'espaces à long terme sont les plus évidents.

En somme la proposition du Ministère obligera vraisemblablement les universités à recourir davantage aux locations d'espaces. Comme les dépenses de locations émargent au budget de fonctionnement des universités et que les nouvelles locations sont financées par des prélèvements à leur enveloppe globale de fonctionnement, c'est le réseau universitaire dans son ensemble qui devra défrayer l'excès de prudence des plans d'investissements proposés par le ministère de l'Éducation et ainsi subir l'équivalent d'une nouvelle compression budgétaire. Or dans la conjoncture actuelle où les universités ont vu leurs dépenses per capita réduites considérablement au cours des dernières années, il est inadmissible de leur ajouter des coupures supplémentaires par le biais des plans d'investissements.

4.2 La proposition du Conseil des universités

Avec la proposition du Conseil des universités, les espaces normalisés à long terme pour l'ensemble des universités seraient plus élevés, soit de 8% environ par rapport à la proposition du ministère de l'Éducation. Le tableau 6 montre les besoins d'espaces à long terme pour chaque établissement universitaire selon le scénario du Ministère et selon celui proposé par le Conseil. Les espaces normalisés additionnels qui découlent de la proposition du Conseil ne se traduiront cependant pas par des ajouts d'espaces en propriété pour tous les établissements.

Ainsi pour les universités Bishop, Laval, Sherbrooke, McGill et certaines unités constituantes de l'UQ, la proposition du Conseil d'augmenter les espaces normalisés à long terme n'affectera pas les recommandations du Ministère en ce qui concerne les ajouts d'espaces en propriété. Car ces institutions disposent déjà d'espaces suffisants pour combler leurs besoins prévisibles à long terme. Cependant pour

Tableau 6 - Comparaison des espaces normalisés à long terme des propositions du MEQ et du Conseil des universités

	Espaces normalisés 1982-83 en m²	Espaces normalisés à long terme		Ecart
		A proposition MEQ	B proposition Conseil	B - A
Bishop	8 907	8 066	8 328	262
Concordia	130 440	116 939	122 291	5 352
HEC	17 109	16 096	17 154	1 058
Laval	234 664	200 403	227 613	27 210
McGill	219 198	193 201	199 391	6 190
Montréal	216 629	197 371	212 740	15 369
Polytechnique	52 874	47 116	51 322	4 206
UQAM	116 795	106 587	115 269	8 682
UQTR	40 366	34 279	38 521	4 242
UQAC	35 994	32 837	35 751	2 914
UQAR	17 321	14 900	16 205	1 305
UQAH	11 707	11 542	12 563	1 021
CEUAT	4 967	4 546	4 688	142
INRS	10 238	9 367	10 117	750
IAF	12 280	11 235	12 135	900
ENAP	5 365	5 647	5 686	39
ETS	6 710	5 978	6 449	471
TELUQ	4 744	5 348	5 151	- 197
UQ siège social	2 539	2 323	2 509	186
Sherbrooke	87 998	77 544	83 906	6 362
Total	1 236 845	1 101 325	1 187 789	86 464

Concordia, HEC, Polytechnique et l'UQAM, pour qui les plans quinquennaux à l'étude recommandaient déjà des ajouts d'espaces, la proposition du Conseil ferait augmenter la dimension possible de leurs projets de construction de 5 352, 1 058, 4 206 et 8 682 mètres carrés respectivement. Dans le cas de l'Université de Montréal, le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque des sciences humaines ne serait plus considéré comme un cas particulier dans le cadre de la proposition du Conseil des universités.

Le tableau 7 qui présente le sommaire des projets majeurs d'investissement découlant des plans quinquennaux 1982-83 et 1983-84, illustre pour chacune des universités impliquées, les écarts entre la proposition du Conseil, celle du Ministère et les demandes des universités.

Ainsi, pour l'UQAM par exemple, qui demande pour la phase II de son campus une construction de 58 192 m², le Ministère accorde 35 645 m² dont 17 499 m² pour l'acquisition des pavillons Lafontaine et Arts IV et 10 618 m² en espaces sportifs loués à long terme à la Régie des installations olympiques (RIO), ce qui ramène la phase II à 7 528 m² avec une rénovation pour environ la moitié du projet. Le Conseil des universités pour sa part reconnaît 44 327 m² d'espaces en propriété additionnels pour cette université en lui laissant le soin de négocier avec le Ministère la forme que ces ajouts d'espaces pourrait prendre. Dans cette négociation le Ministère devrait cependant tenir compte des besoins prioritaires de cette institution pour accomplir ses missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité plutôt que de la rentabilisation des installations existantes. Le Conseil n'est pas certain par exemple que l'UQAM ait un urgent besoin d'autant d'espaces sportifs. Le même raisonnement pourrait également s'appliquer à l'Université Concordia à qui le Ministère attribue des espaces sportifs importants.

Tableau 7 - Sommaire des projets majeurs d'investissement des plans quinquennaux 1982-87 et 1983-88

Projets	Demandes des universités		Proposition MEQ		Besoins d'espaces en propriété reconnus par le Conseil des universités
	m² nets	Sub. (000 $)	m² nets	Sub. (000 $)	m² nets
Concordia					
- Bibliothèque campus S.G.W.	26 021	21 953	18 140	13 700	
- Agrandissement bibliothèque Vanier	2 747	3 420			
- Achat Pavillon des Beaux-Arts	7 890	6 300	7 865	6 300	
- Espaces sportifs loués à la RIO			10 561		
- Sous-total	36 658	31 673	36 566 (1)	20 000	41 918
UQAM					
- Phase II du campus	55 192	60 092			
- Achat Pavillon Lafontaine			8 659	ind.	
- Achat Pavillon Arts, IV			8 840	1 000	
- Rénovation Pavillon Athanase David			3 658	5 000	
- Agrandissement			3 870	6 000	
- Espaces sportifs loués à la RIO			10 618		
- Sous-total	55 192	60 092	35 645 (2)	12 000	44 327
Polytechnique					
- Agrandissement	--	--	1 476 (3)	2 015	12 654

(1) Dont 8 240 m² sont autofinancés.

(2) Incluant la démolition de 7 510 m² au Pavillon Athanase David.

(3) Cette proposition comble 85% des besoins d'espaces à long terme.

Tableau 7 (suite) - Sommaire des projets majeurs d'investissement des plans quinquennaux 1982-87 et 1983-88

Projets	Demandes des universités		Proposition MEQ		Besoins d'espaces en propriété reconnus par le Conseil des universités
	m² nets	Sub. (000 $)	m² nets	Sub. (000 $)	m² nets
HEC					
- Agrandissement	--	--	2 776	3 790	3 834
Laval					
- Sciences et technologie du bois	995	1 091	--	377	--
- Agrandissement médecine	929	1 625	--	--	--
Montréal					
- Agrandissement médecine	678	2 600			
- Bibliothèque sc. humaines	11 798	5 600	9 104	2 800	
- Pavillon des sciences mathématiques	6 875	4 200			
- Agrandissement Pavillon Marie-Victorin	3 038	6 600			
- Pavillon de l'administration	7 432	8 600			
- Sous-total	29 821	27 600	9 104 (4)	2 800	8 485
Sherbrooke					
- École de musique	1 890	2 926	--	--	--
- Animalerie médecine	2 320	4 646	--	--	--
- Animalerie science	520	527	--	--	--

(4) Dont 6 675 m² sont autofinancés.

Tableau 7 (suite) - Sommaire des projets majeurs d'investissement des plans quinquennaux 1982-87 et 1983-88

Projets	Demandes des universités		Proposition MEQ		Besoins d'espaces en propriété reconnus par le Conseil des universités
	m² nets	Sub. (000 $)	m² nets	Sub. (000 $)	m² nets
ETS					
- Achat école Emile Nelligan	16 000	2 413	16 000 (5)	2 413	6 449
UQAH					
- Achat école Ste-Marie	2 745	1 125	2 745 (6)	1 125	4 442
TOTAL	148 070	133 718	104 312	44 520	122 109

(5) Cette proposition s'appuie sur d'autres aspects que le cadre de référence proprement dit alors que celle du Conseil en découle uniquement.

(6) Cette proposition comble 94% des besoins d'espaces à long terme.

Au total le tableau 7 montre que les besoins d'espaces en propriété reconnus par le Conseil s'élèvent à 122 109 m², alors que les universités demandent 148 070 m² d'espaces additionnels et que le Ministère leur en attribue 104 312 m². Il faut préciser toutefois que la recommandation du Conseil, celle du Ministère et les demandes des universités ne recoupent pas toujours les mêmes réalités. Dans le cas de l'Université de Montréal par exemple, le Ministère accorde 9 104 m² pour la construction d'une bibliothèque pour les sciences humaines mais en la traitant comme cas particulier dans ses plans d'investissements alors que l'estimation du Conseil de 8 485 m² additionnels est conforme au cadre de référence.

4.3 La dimension économique des investissements

La proposition du Conseil des universités, même si elle repose sur une évaluation prudente des besoins à long terme du réseau universitaire, ouvre la voie à des investissements plus importants que ceux prévus dans la demande d'avis du Ministre. On pourrait, de ce fait, craindre qu'elle ne soit rejetée sous prétexte que les moyens financiers du gouvernement ne sont pas suffisants. Le Conseil souhaite vivement cependant qu'avant de prendre une décision, le Ministère procède à une analyse approfondie et globale, de type coût-bénéfice, non pas seulement de la situation d'ensemble des espaces universitaires québécois, mais aussi des projets qui lui sont ou qui pourraient lui être soumis par les divers établissements. Car des facteurs multiples et différenciés devraient être pris en considération, tels que les frais de location des édifices de remplacement, les diverses formules d'achat et de financement, l'évolution de la valeur du bâtiment, etc. Ces facteurs peuvent varier considérablement d'un établissement à l'autre et rendre très intéressants en certains cas des projets qui le seraient peu ailleurs. Dans les paragraphes qui suivent le Conseil veut attirer l'attention sur quelques-uns de ces aspects.

4.3.1 Les locations et leurs impacts sur les dépenses de fonctionnement

La situation actuelle des investissements immobiliers décrite précédemment montre que les institutions les plus touchées par les recommandations du Conseil soit Concordia et l'UQAM, comptent ensemble en 1982-83 près de 40% des espaces en location de tout le réseau universitaire et au-delà de 55% de ceux situés dans la région montréalaise. Par ailleurs même avec des locations aussi importantes, elles occupent moins d'espaces qu'il ne leur serait permis selon les normes du Ministère, soit 1,5 m² de moins par EETC dans le cas de Concordia et 0,5 m² par EETC dans le cas de l'UQAM[1].

Les projets de construction de ces deux universités permettront de diminuer les locations actuelles et futures et d'alléger en conséquence le budget de fonctionnement du réseau universitaire. (À titre d'exemple, les dépenses de location de l'UQAM se sont élevées à 3 M de $ en 1982-83). Cet aspect doit être pris en compte dans la planification des investissements puisque les espaces loués en même temps que les coûts de location seront appelés à augmenter au cours des prochaines années, ce qui pourrait constituer de nouvelles contraintes budgétaires pour le réseau universitaire. Dans son évaluation des projets, autant en terme de m² qu'en terme de coûts, le Ministère devrait donc tenir compte de cette dimension.

Le Ministère devrait aussi prendre en considération le fait que dans un environnement comme le centre ville de Montréal, il peut être avantageux d'acquérir des bâtiments, même si l'on n'envisage pas de les conserver indéfiniment. Car ces bâtiments sont peu susceptibles de voir leur valeur diminuée au cours des années. En bref, pour peu que les besoins soient réels et présentent un certain caractère de durabilité le Conseil estime que le Ministère serait bien avisé de procéder à une analyse globale des avantages que présentent les achats par rapport aux locations.

---

1 La situation de l'UQAM et peut-être même de Concordia serait encore plus mauvaise si le Ministère tenait compte des remarques faites précédemment concernant les normes d'espaces.

4.3.2 La formule d'achat-location

Dans l'évaluation des projets d'investissements, il convient également de prendre en considération diverses formules qui permettent d'en atténuer ou d'en répartir les coûts. Ainsi la formule d'achat-location qui permet de construire un nouvel immeuble ou d'en acheter un existant, tout en étant locataire pour un bail à long terme et propriétaire à l'échéance, pourrait s'avérer fort intéressante avec les taux actuels d'intérêts. Une telle formule devrait être étudiée plus à fond par le Ministère en particulier dans le cas d'universités comme l'UQAM et Concordia qui sont situés dans un secteur où les coûts de location sont très élevés.

Pour illustrer la rentabilité de cette formule, on peut signaler qu'en 1977 l'Université Concordia avait proposé au Ministère l'achat d'un immeuble par une compagnie privée qui se serait chargée d'effectuer les réparations majeures et l'aménagement selon les plans et devis de l'université. L'immeuble aurait été loué par la suite pour un bail de quinze ans, à l'échéance duquel l'université en serait devenue propriétaire. Dans ce cas le coût total annuel de la formule d'achat-location représentait 70% des coûts annuels de location pour un bail de cinq ans.

4.3.3 Le financement externe des projets de construction

Le cadre de référence des investissements universitaires mentionne que les universités peuvent augmenter leur stock d'espaces permanents à l'aide d'un financement provenant d'une autre source que le ministère de l'Éducation par exemple par des dons, des revenus de fondation ou des programmes tels que celui de la caisse d'accroissement des compétences professionnelles du gouvernement fédéral. Dans ce cas, ces espaces neufs devaient s'autofinancer au fonctionnement comme à l'investissement même s'ils diminuaient d'autant les espaces à acquérir et à louer. Cependant depuis 1980-81, le Ministère assume une partie du coût d'opération des espaces nouvellement acquis à l'aide d'un finance-

ment externe, pourvu que ces espaces ne portent pas l'ensemble des espaces en propriété ou en construction d'un établissement au-delà de ses besoins d'espaces normalisés à long terme.

Le Ministère a avantage à encourager les universités à recourir de plus en plus à ce type de financement des immobilisations, puisqu'il permet de diminuer en conséquence les budgets d'acquisition et de location. Pour cela il devrait assumer la totalité des coûts d'opération si les espaces acquis n'excèdent pas les espaces normalisés à long terme.

4.4 Recommandation 2

CONSIDÉRANT que les recommandations du MEQ concernant les ajouts d'espaces en propriété découlent d'une sous-estimation des besoins d'espaces à long terme;

CONSIDÉRANT l'évaluation plus réaliste mais néanmoins prudente, faite par le Conseil des universités, des besoins d'espaces à long terme du réseau universitaire qui découlent de la première recommandation;

CONSIDÉRANT l'intérêt de procéder à des analyses globales, de type coût-bénéfice, de chaque projet d'investissements soumis par une université;

CONSIDÉRANT que les ajouts d'espaces en propriété permettent de diminuer en conséquence les coûts de location imputés au budget de fonctionnement des universités;

CONSIDÉRANT que, dans cette optique, il y a lieu d'encourager les universités à recourir à un financement externe,

le Conseil des universités recommande:

(1° que, suite au scénario proposé par le Conseil
(des universités pour l'évolution des clientèles
(universitaires, le ministère de l'Éducation
(hausse de 8% les espaces alloués à long terme
(au réseau universitaire et les répartisse selon
(les indications du tableau 6;

(2° que, sans toutefois remettre en cause les pro-
(jets en cours, le ministère de l'Éducation
(évalue chaque nouveau projet soumis par l'une
(ou l'autre des universités en procédant à une
(analyse coût-bénéfice qui tienne compte de ses
(divers aspects économiques et des formules de
(financement possibles;

(3° qu'il assume la totalité des coûts d'opération
(des nouveaux espaces en propriété des universi-
(tés, même lorsqu'ils auront été acquis par voie
(de financement externe, pourvu qu'ils n'excèdent
(pas les espaces normalisés à long terme de l'é-
(tablissement concerné.

4.5 Recommandation 3

CONSIDÉRANT le fait que les plans d'investissements, en ce qui concerne les ajouts d'espaces en propriété, risquent d'affecter les budgets de fonctionnement des universités au niveau des dépenses de locations;

CONSIDÉRANT que les nouvelles locations sont financées par des prélèvements à l'enveloppe globale de fonctionnement des universités;

CONSIDÉRANT que le niveau de l'enveloppe de fonctionnement des universités a été affecté considérablement par des compressions budgétaires importantes depuis quelques années,

le Conseil des universités recommande:

(que les dépenses liées aux nouvelles locations
(découlant de décisions prises au niveau des
(plans d'investissements, soient financées par
(des crédits supplémentaires à l'enveloppe de
(fonctionnement des universités.

5. Les enveloppes annuelles

C'est par le biais des enveloppes annuelles que les universités peuvent assurer l'entretien et les modifications nécessaires de leur stock actuel de biens mobiliers et immobiliers. Pour cela, elles doivent compter sur une certaine stabilité des ressources pour planifier convenablement le renouvellement de ces biens et leur adaptation à de multiples changements tant au niveau de leur clientèle étudiante que de leurs employés. Les budgets d'investissements doivent par conséquent satisfaire de façon prioritaire ces besoins au moyen des trois enveloppes annuelles de rénovation et réaménagement des immeubles, de remplacement et d'acquisition des équipements mobiliers.

5.1 Enveloppe annuelle pour la rénovation ou le réaménagement

Cette enveloppe a pour but de fournir aux universités les ressources nécessaires pour leur permettre d'effectuer sur leurs biens immobiliers actuels des travaux visant à améliorer ou prolonger leur vie utile (rénovation) ou des transformations permettant de les adapter aux modifications dans la composition des clientèles étudiantes, aux changements dans les méthodes d'enseignement, de recherche et de gestion, à l'évolution de la technologie et ainsi de suite.

Pour calculer les montants consentis à l'intérieur de cette enveloppe, le Ministère utilise une formule assez simple. Celle-ci consiste à établir d'abord la surface brute des espaces normalisés en multipliant leur superficie nette par un facteur de conversion. Ensuite la valeur de remplacement des édifices est déterminée par un coût normalisé au mètre carré. Puis cette valeur est multipliée par un taux annuel de dépréciation de 1% et un coefficient de vétusté qui tient compte de l'âge des édifices de plus de 25 ans. Le tableau 8 montre que les sommes consacrées à cette enveloppe s'élèvent à 15.6 M de $ en 1982-83 et 16.4 M de $ en 1983-84 comparativement à 11.7 M de $ et 13.4 M de $ en 1980-81 et 1981-82 respectivement.

TABLEAU 8

MONTANTS INSCRITS DANS LES PLANS QUINQUENNAUX 1980-1985 ET 1981-1986 ET DANS LES PROJETS DE PLANS QUINQUENNAUX 1982-1987 ET 1983-1988 AU TITRE DE L'ENVELOPPE ANNUELLE POUR LA RENOVATION ET LE REAMENAGEMENT DU STOCK ACTUEL DE BIENS IMMOBILIERS (en milliers de dollars) ET TAUX DE CROISSANCE ANNUEL.

UNIVERSITES	1980-1981	1981-1982	Δ en %	1982-1983	Δ en %	1983-1984	Δ en %
Bishop	112	116	3,6	125	7,8	135	8,0
Concordia	1 359	1 466	7,9	1 717	17,1	1 701	(0,9)
H.E.C.	160	168	5,0	185	10,1	202	9,2
Laval	2 122	2 443	15,1	2 751	12,6	2 971	8,0
McGill	2 602	2 994	15,1	3 467	15,8	3 565	2,8
Montréal	2 207	2 596	17,6	2 814	8,6	2 841	0,8
Polytechnique	459	447	(2,7)	520	16,3	642	23,5
Québec							
U.Q.A.M.	766	923	20,5	1 338	45,0	1 456	8,8
U.Q.T.R.	347	416	19,9	490	17,8	483	(1,4)
U.Q.A.C.	241	265	10,0	332	25,3	433	30,4
U.Q.A.R.	145	199	37,2	230	15,6	234	1,7
U.Q.A.H. et C.E.U.A.T.	99	151	52,5				
U.Q.A.H.	-	-	-	118	-	140	18,6
C.E.U.A.T.	-	-	-	53	-	59	11,3
I.N.R.S.	89	103	15,7	122	18,4	125	2,5
I.A.F.	94	108	14,9	157	45,4	161	2,5
E.N.A.P.	60	68	13,3	57	(16,2)	63	12,5
E.T.S.	42	46	9,5	56	21,7	81	44,6
T.F.L.U.Q.	36	51	41,7	73	43,1	57	(21,9)
Siège social	27	29	7,4	29	-	30	3,4
Sous-total Québec	1 946	2 359	21,2	3 055	29,5	3 322	8,7
Sherbrooke	735	840	14,3	979	16,5	1 054	7,7
TOTAL	11 712	13 429	14,7	15 613	16,3	16433	5,3

5.2 Enveloppe annuelle pour le remplacement des biens mobiliers

Cette enveloppe vise à doter les universités de ressources financières pour maintenir et améliorer le stock des équipements mobiliers dont elles disposent actuellement, compte tenu de l'évolution technologique et de l'inflation.

Pour déterminer cette enveloppe, la formule utilisée par le Ministère consiste à estimer d'abord la valeur normalisée du stock des équipements mobiliers en multipliant le coût normalisé des équipements mobiliers au mètre carré par les espaces nets normalisés, en traitant différemment les espaces spécialisés et les autres espaces. Ces résultats sont ensuites pondérés par des coefficients de remplacement pour tenir compte de l'amortissement sur une période de 10 ans des équipements situés dans des locaux spécialisés et de 15 ans dans le cas des autres équipements. Ainsi, comme le montre le tableau 9, les sommes affectées à cette enveloppe dans les plans quinquennaux à l'étude s'élèvent à 20.7 M de $ en 1982-83 et 22.9 M de $ en 1983-84 comparativement à 15.4 M de $ en 1980-81 et à 17.7 M de $ en 1981-82.

5.3 Enveloppe annuelle pour l'acquisition d'équipements mobiliers

C'est au niveau de l'enveloppe annuelle pour les acquisitions d'équipements mobiliers que les plans d'investissements permettent de combler les besoins en équipements découlant de la croissance des étudiants. Cette enveloppe est établie en multipliant la valeur estimée du stock normalisé des équipements mobiliers par les taux d'accroissement de la population étudiante. Pour l'enveloppe 1982-83, ce calcul est fait d'après le taux moyen de variations des clientèles des années 1978-79, 1979-80 et 1980-81, lequel est pondéré selon l'échelle graduée utilisée anciennement pour le calcul des subventions de fonctionnement. Pour l'enveloppe 1983-84, la même méthode est utilisée mais cette fois avec les variations de clientèles des années 1979-80, 1980-81 et 1981-82.

TABLEAU 9

MONTANTS INSCRITS DANS LES PLANS QUINQUENNAUX 1980-1985 ET 1981-1986 ET DANS LES PROJETS DE PLANS QUINQUENNAUX 1982-1987 ET 1983-1988 AU TITRE DE L'ENVELOPPE ANNUELLE POUR LE REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS MOBILIERS (en milliers de dollars) ET TAUX DE CROISSANCE ANNUEL

UNIVERSITES	1980-1981	1981-1982	Δ en %	1982-1983	Δ en %	1983-1984	Δ en %
Bishop	84	87	3,6	88	1,1	100	13,6
Concordia	1 633	1 772	6,6	2 051	15,7	2 141	4,4
H.E.C.	138	148	7,2	148	-	170	14,9
Laval	2 917	3 445	18,1	3 878	12,6	4 414	13,8
McGill	2 966	3 448	16,3	4 002	16,1	4 337	8,4
Montréal	2 862	3 468	21,2	3 617	4,3	3 847	6,4
Polytechnique	815	780	(4,3)	892	14,4	1 162	30,3
Québec							
U.Q.A.M.	881	999	13,4	1 621	62,3	1 798	10,9
U.Q.T.R.	402	500	24,4	586	17,2	609	3,9
U.Q.A.C.	308	324	5,2	422	30,2	654	55,0
U.Q.A.R.	127	180	41,7	198	10,0	211	6,6
U.Q.A.H. et C.E.U.A.T.	93	136	46,2				
U.Q.A.H.	-	-	-	110	-	138	25,5
C.E.U.A.T.	-	-	-	45	-	53	17,8
I.N.R.S.	637	747	17,3	987	32,1	987	-
I.A.F.	430	460	7,0	575	25,0	575	-
E.N.A.P.	46	57	23,9	45	(21,0)	52	15,6
E.T.S.	62	70	12,9	83	18,6	126	51,8
T.E.L.U.Q.	39	56	43,6	81	44,6	66	(18,5)
Siège social	20	22	10	20	(9,1)	23	15,0
Sous-total Québec	3 045	3 551	16,6	4 773	34,4	5 292	10,9
Sherbrooke	896	1 046	16,7	1 224	17,0	1 388	13,4
TOTAL	15 356	17 745	15,6	20 673	16,5	22 851	10,5

Le tableau 10 livre les résultats des calculs de cette enveloppe pour 1982-83 et 1983-84 selon les projets de plans quinquennaux du Ministère, en les comparant à celles des deux années précédentes. Ainsi dans l'ensemble des universités, les montants alloués pour cette enveloppe diminueront respectivement de 9% et 5% en 1982-83 et 1983-84, passant de 3.2 M de $ en 1981-82 à 2.9 M de $ en 1982-83 et à 2.8 M de $ en 1983-84.

Cependant au niveau de chaque établissement on observe au cours des trois dernières années des soubresauts importants dans les variations de ces enveloppes. Cette situation s'explique par le fait que la méthode de calcul de cette enveloppe prend uniquement en compte les variations passées de clientèles qui n'ont pas été financées pleinement dans les plans précédents. C'est pourquoi l'UQAM par exemple se retrouve avec des augmentations respectives de 70% et 45% en 1982-83 et 1983-84 alors que pour d'autres universités telles Laval, McGill, Concordia et Montréal, les montants alloués pour cette enveloppe ont été réduits à rien durant la même période.

Or une telle situation peut paraître contradictoire avec l'évolution récente des clientèles où par exemple pour l'année 1982-83, ces dernières universités ont connu des augmentations de clientèles importantes, notamment dans les secteurs reliés au virage technologique. Cette contradiction s'explique par le fait que les plans quinquennaux 1982-87 et 1983-88 n'accordent pas de financement particulier pour les variations de clientèles de 1982-83 et de 1983-84. En plus de ne pas financer au chapitre des investissements ces nouveaux étudiants, les projets de plan déposés par le ministère de l'Éducation ne prévoient même pas d'accorder un financement plus généreux, comme cela se fait au niveau du budget de fonctionnement, pour les clientèles reliées au virage technologique. À ce compte-là les universités seront dans l'impossibilité de remplacer ou d'acquérir certains équipements qui pourraient être essentiels à la formation de ces nouveaux étudiants.

ABLEAU 10

MONTANTS INSCRITS DANS LES PLANS QUINQUENNAUX 1980-1985 ET 1981-1986 ET DANS LES PROJETS DE PLANS QUINQUENNAUX 1982-1987 ET 1983-1988 AU TITRE DE L'ENVELOPPE ANNUELLE POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOBILIERS (en milliers de dollars) ET TAUX DE CROISSANCE ANNUEL

UNIVERSITES	1980-1981	1981-1982	Δ en %	1982-1983	Δ en %	1983-1984	Δ en %
Bishop	--	--	--	--	--	1	--
Concordia	351	382	9	109	(71)	--	(100)
H.E.C.	1	1	--	--	--	7	--
Laval	439	518	18	161	(69)	--	(100)
McGill	173	201	16	--	(100)	--	--
Montréal	264	318	21	168	(52)	--	(100)
Polytechnique	23	22	(4)	--	(100)	69	--
Québec	--	--	--	--	--	--	--
U.Q.A.M.	816	936	15	1 595	70	2 313	45
U.Q.T.R.	132	163	24	123	(24)	73	(41)
U.Q.A.C.	218	235	8	247	5	85	(66)
U.Q.A.R.	115	161	40	278	73	66	(76)
U.Q.A.H. et C.E.U.A.T.	74	110	49	--	--	--	--
U.Q.A.H.	--	--	--	132	--	34	(74)
C.E.U.A.T.	--	--	--	44	--	39	(11)
I.N.R.S.	--	--	--	--	--	--	--
I.A.F.	--	--	--	--	--	--	--
E.N.A.P.	2	3	50	10	3.3*	--	(100)
E.T.S.	14	16	14	6	(63)	50	8.3*
T.E.L.U.Q.	67	87	30	3	(97)	29	9.6*
Siège social	--	--	--	--	--	--	--
Sous-Total Québec	1 438	1 711	20	2 438	42	2 689	10
Sherbrooke	71	83	17	66	(20)	27	(59)
T O T A L	2 760	3 236	17	2 942	(9)	2 793	(5)

* Facteur de multiplication.

Pour remédier à cette situation, du moins partiellement, le plan quinquennal 1983-88 devrait comporter une enveloppe additionnelle en 1983-84 pour l'acquisition d'équipements mobiliers. Celle-ci tiendrait compte des taux de variations de clientèles de l'année 1982-83 tels qu'utilisés pour le calcul des subventions de fonctionnement de cette année-là. Cette enveloppe s'ajouterait à celle proposée dans le projet de plan 1983-88, puisque cette enveloppe est en relation avec les clientèles des années antérieures. Pour déterminer l'enveloppe relative aux nouvelles clientèles de l'année 1982-83 le Conseil recommande d'utiliser une pondération des nouvelles clientèles de 100% dans les secteurs correspondants au virage technologique et de 75% dans les autres secteurs comme cela se fait pour la formule actuelle de financement des clientèles additionnelles.

Ainsi les universités pourraient bénéficier en 1983-84, de crédits supplémentaires au chapitre des investissements pour accueillir convenablement leurs clientèles nouvelles de 1982-83, soit un an seulement après leur entrée à l'université, ce qui représente un avantage par rapport à l'ancienne formule où ce financement s'étalait sur 3 à 5 ans. Le tableau 11 montre les résultats de ces calculs pour chaque établissement et il permet d'estimer globalement à 9 M de $ cette enveloppe supplémentaire pour les acquisitions d'équipements mobiliers pour l'année 1983-84.

5.4 Recommandation 4

CONSIDÉRANT que les variations de clientèles de l'année 1982-83 ne sont pas financées au chapitre des acquisitions d'équipements mobiliers dans les plans quinquennaux d'investissements de 1982-87 et de 1983-88;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe pour les acquisitions d'équipements mobiliers de l'année 1983-84 sert uniquement à financer les variations de clientèles passées soit celles de 1979-80, 1980-81 et 1981-82;

TABLEAU 11

Calcul de l'enveloppe supplémentaire pour l'acquisition d'équipements mobiliers du plan quinquennal 1983-88 pour tenir compte des variations de clientèles de 1982-83

	B1	B2	B3	B4	A1	A2	A3	A4*	A5**
	Locaux spéc.		Locaux non spéc.						
	Surface	Coûts	Surface	Coûts	EETC 81-82***	Var. EETC 82-83***	Var. sect. tech.****	Taux pondéré de var.	Enveloppe (en 000$)
BISHOP	944	343.70	7963	128.42	593	47	-85	.0236	32
CONCORDIA	39641	343.70	90796	128.42	9646	-203	-291	.0000	0
M.I.L.E.	942	343.70	16167	128.42	1931	159	159	.0823	198
LAVAL	37950	343.70	154332	128.42	12272	540	372	.0406	2059
MCGILL	38520	343.70	143161	128.42	10616	203	97	.0166	823
MONTREAL	43053	343.70	150063	128.42	13039	-12	84	.0009	41
POLY.	27463	343.70	25411	128.42	1451	328	328	.2261	2871
UQAM	30909	343.70	85886	128.42	9218	392	454	.0442	957
UQTR	10182	343.70	30184	128.42	3297	-86	108	.0000	0
UQAC	13382	343.70	22612	128.42	2200	25	100	.0199	149
UQAR	2156	343.70	14865	128.42	1457	-14	13	.0000	0
UQAH	1448	343.70	10259	128.42	946	167	149	.1718	312
ENAP	400	343.70	4567	128.42	529	56	40	.0983	71
ETS	2657	343.70	4053	128.42	259	107	107	.4131	592
TELUQ	992	343.70	3752	128.42	1766	-403	-6	.0000	0
SHERBROOKE	24596	343.70	63414	128.42	4526	294	183	.0588	976
TOTAL									9 081

* A4= (((A2 - A3) X .75) + A3) ÷ A1 où les taux négatifs ont été mis à zéro

** A5= ((B1 X B2) + (B3 X B4)) X A4

*** Été et automne seulement

**** Les secteurs considérés sont l'administration et les sciences pures et appliquées

CONSIDÉRANT qu'au niveau de l'enveloppe de fonctionnement des universités les nouvelles clientèles sont financées depuis 1983-84 à 100% dans les secteurs reliés au virage technologique et à 75% dans les autres secteurs,

le Conseil des universités recommande:

(que soit ajoutée une enveloppe additionnelle de 9 M
(de $ pour l'année 1983-84, en vue de permettre les
(acquisitions d'équipements mobiliers
(reliés aux variations de clientèles de l'année
(1982-83, au même taux qu'utilisé dans les rè-
(gles de partage des subventions de fonctionne-
(ment.

6. Besoins spécifiques d'investissements reliés au virage technologique

Indépendamment des besoins d'équipements liés à l'évolution de leurs clientèles étudiantes, les universités font face actuellement à des besoins impérieux de renouvellements et d'acquisitions d'équipements scientifiques reliés au virage technologique. Ces besoins en équipements scientifiques de pointe nécessitent des déboursés très considérables qui ne peuvent être comblés entièrement à partir des trois enveloppe annuelles, même si une part substantielle de celles-ci leur est consacrée.
Ces besoins se manifestent surtout dans des domaines de hautes technologies, où il est essentiel que les universités disposent d'équipements à la fine pointe du développement technologique.
Dans ces domaines, pour préparer adéquatement une main-d'oeuvre hautement qualifiée, les équipements scientifiques des universités doivent être comparables à ceux qu'on retrouve dans le secteur privé où, pour la survie des industries, les équipements sont à l'avant-garde du développement technologique. De plus, dans le domaine de l'informatique par exemple, l'université devra ajuster ses ressources en équipements et en logiciels pour faire face aux nouveaux besoins d'utilisations de ses étudiants et de ses professeurs et cela même dans les départements qui traditionnellement n'utilisaient que rarement l'informatique, par exemple dans les départements d'éducation.

Les besoins nouveaux créés par l'introduction de nouvelles technologies ont amené les universités à leur consacrer une part importante des enveloppes annuelles, et cela bien souvent au détriment des besoins plus coutumiers de l'université. Aussi au cours des dernières années s'est-il constitué une pénurie sérieuse au niveau des nouveaux équipements dans tous les secteurs de l'université. Même s'il n'est pas en mesure de préciser son ampleur exacte, le Conseil s'en inquiète et souhaite que le Ministère examine cette question avec les universités et trouve les moyens d'y remédier.

7. Quelques inquiétudes

Même si les subventions gouvernementales reliées aux enveloppes annuelles d'investissements ne représentent que 50 M de $ comparativement à l'enveloppe des subventions de fonctionnement des universités qui elle s'élève actuellement à 900 M de $ environ, il n'en demeure pas moins que tout investissement est symbolique de stratégie à long terme. C'est pourquoi le Conseil des universités profite de cette occasion pour affirmer encore une fois l'importance qu'il attache à la planification du développement du réseau universitaire québécois. D'où il reconnaît la nécessité que soient établis des plans de développement dans chaque université, que le gouvernement ait des objectifs clairs de développement des universités et qu'il y ait une certaine concordance entre ces deux discours.

Le Conseil des universités s'inquiète également des retards inadmissibles dans la production par le Ministère des plans quinquennaux d'investissements. Nous sommes pratiquement rendus à mi-chemin de l'exercice financier 1983-84 et les universités ne connaissent toujours pas leurs budgets réels d'investissements non seulement pour l'année en cours mais aussi pour l'année 1982-83. En soumettant deux plans d'investissements en même temps, le Ministère se proposait de rattraper définitivement les retards encourus dans le passé, mais il en est encore loin et pour palier à cette situation, il devra se hâter de soumettre les plans quinquennaux d'investissements pour l'année 1984-85.

ANNEXE

Tableau A-1 - Étudiants résidents du Québec prévus de 1982 à 2001 sur la base des taux de fréquentation fixes de 1982 et avec inclusion de l'effet de l'augmentation de la fréquentation au collégial (scénario 2 modifié)

Universités	1982	1983	1984	1985	1986	1991	1996	2001
Laval	21691	22588	23449	23974	23756	20571	19119	19614
U. de M.	21203	21792	22291	22574	22440	20550	19681	20148
H.E.C.	3586	3704	3785	3834	3831	3621	3477	3500
Poly.	3307	3387	3468	3515	3484	3118	2981	3098
Sherbrooke	8050	8177	8349	8449	8362	7459	7079	7279
UQAM	16846	17330	17738	17980	17886	16403	15703	16075
UQTR	5517	5685	5838	5917	5849	5054	4718	4748
UQAC	3951	4067	4161	4199	4151	3800	3699	3769
UQAR	2542	2578	2618	2633	2603	2327	2133	2063
UQAH	1806	1876	1934	1974	1986	1956	1941	1971
UQAT	1049	1038	1039	1040	1035	989	931	895
ENAP	263	268	274	279	283	294	292	279
ETS	647	660	674	681	674	607	580	591
TELUQ	2093	2157	2205	2252	2293	2451	2446	2329
INRS+IAF	87	88	90	91	92	93	92	88
McGill	15189	15603	15934	16012	15851	13922	13451	14021
Concordia	14719	15144	15427	15467	15313	13585	13118	13570
Bishop	859	861	879	883	878	793	770	791
Total	123385	127003	130153	131754	130767	117593	112211	114829

Source: «Deux scénarios d'évolution des populations étudiantes...» MEQ, DGERU, juillet 1983

(((tableau 9 - tableau 8) X .7) ÷ 1) + tableau 8

Tableau A-2 - Étudiants non-québécois prévus de 1982 à 2001 (en supposant qu'ils varient proportionnellement au nombre de québécois et que la moitié de ceux qui sont affectés par des frais de scolarité élevés se désisteront) (scénario 1)

Universités	1982	1983	1984	1985	1986	1991	1996	2001
Laval	1707	1448	1319	1280	1245	1095	1016	1024
U. de M.	1080	903	825	812	799	731	698	712
H.E.C.	216	177	166	165	163	154	148	148
Poly.	135	111	102	100	99	90	86	88
Sherbrooke	273	220	194	189	185	164	155	159
UQAM	530	401	343	335	328	294	280	289
UQTR	194	163	148	145	142	129	120	117
UQAC	56	42	35	34	33	29	28	29
UQAR	18	15	14	13	13	11	10	10
UQAH	149	142	140	140	141	141	140	140
UQAT	1	1	1	1	1	1	1	1
ENAP	4	4	3	4	4	4	4	4
ETS	22	17	14	14	13	12	11	12
TELUQ	7	7	7	7	7	8	8	7
INRS+IAF	3	2	2	2	2	2	2	2
McGill	4654	4031	3732	3648	3565	3092	2983	3120
Concordia	1352	1499	1387	1339	1311	1150	1109	1152
Bishop	300	279	267	261	255	220	213	223
Total	11181	9462	8679	8489	8306	7327	7012	7237

Source: «Deux scénarios d'évolution des populations étudiantes...» MEQ, DGERU, juillet 1983
Tableau 14

Tableau A-3 - Répartition des espaces en propriété, en location et normalisés par université en 1982-83

Universités	EETC 1983-83	Espaces 1982-83 en m²		Espaces normalisés	Ajouts d'espaces approuvés
		en propriété	en location		
Bishop	1 139	16 728		8 907	
Concordia	16 551	80 373	24 820	130 440	
HEC	3 802	13 320	2 099	17 109	
Laval	23 398	239 009		234 664	
McGill	19 843	238 584		219 198	
Montréal	22 283	199 911	30 498	216 629	4 344
Polytechnique	3 442	38 668		52 874	
UQAM	17 376	70 942*	36 188	116 795	
UQTR	5 711	43 753	3 441	40 366	1 427
UQAC	4 007	26 771	13 218	35 994	6 474
UQAR	2 560	12 990	2 019	17 321	3 000
UQAH	1 955	8 121	2 790	11 070	
UQAT	1 050	--	4 879	4 967	
INRS	90	6 517	4 628	10 238	
IAF		10 531	--	12 280	
ENAP	267	--	7 659	5 365	
ETS	669	--	5 170	6 710	
TELUQ	2 100	--	5 134	4 744	
UQSS	--	--	4 847	2 539	
Sous-total UQ	35 785	179 625	89 973	269 026	10 901
Sherbrooke	8 232	93 484	18 086	87 998	
Total	134 566	1 099 702	165 476	1 236 845	15 245

* Ces espaces excluent le Pavillon Athanase David (11 168 m²) que le Ministère considère comme inutilisable dans son état actuel.